



Troyes, le 18 décembre 2014

Bonjour,

Voici la 5ème édition de notre newsletter. Qu'elle soit pour toute l'équipe de Lex Persona l'occasion de vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année et, avec quelques jours d'avance, une formidable année 2015, évidemment sous le signe de la dématérialisation.

Excellente lecture.

A retenir ce mois-ci...

---

**Lex Persona est fier de fournir un certificat 2D-Doc à EDF**



## Décryptage

Chaque mois, François Devoret, fondateur de Lex Persona vous propose une tribune expert sur les grands sujets de la dématérialisation.

Ce mois-ci, il analyse les résultats d'une récente étude effectuée aux USA qui traite des aspects psychologiques de la signature électronique pour en dégager des pistes d'évolution.

A lire [sur le site de Lex Persona](#).





Électricité de France a retenu l'Autorité de Certification "FR02" de Lex Persona pour lui délivrer un certificat lui permettant de signer les codes à barres 2D-Doc qui seront apposés sur les attestations de contrat délivrées sur demande par ses clients.

Ce code à barres sécurisé permet d'authentifier les attestations de contrat imprimées ou photocopiées et leur confère par [décret](#) le statut officiel de justificatif de domicile.

Rappelons que le projet 2D-Doc a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur pour lutter contre la fraude par falsification des pièces justificatives de domicile en permettant aux entreprises, aux administrations et aux particuliers d'en vérifier l'authenticité à l'aide d'un scanner ou d'un simple smartphone.

Pour plus d'informations, [contactez-nous](#).

---

Actualité Clients & Partenaires

---

## TESSI Document Services garantit l'identité des destinataires des Lettres Recommandées Electroniques (LRE) avec la technologie Lex Persona



Conformément aux textes législatifs régissant la Lettre Recommandée Electronique (LRE) en France, TESSI Document Services garantira le plus haut niveau de sécurité possible aux expéditeurs de courriers recommandés via son service Bee-POST LRE.

Tout destinataire de LRE disposant d'un certificat personnel délivré par une Autorité de Certification pourra prouver son identité avant de se voir délivrer une LRE. Cette preuve indéniable de son identité renforcera la valeur de l'accusé de réception transmis à l'expéditeur du courrier. Un composant Lex Persona embarqué dans l'application permettra au destinataire de signer l'accusé de réception après avoir vérifié que le certificat de l'utilisateur aura été délivré par une Autorité de Certification habilitée, qu'il est valide et non révoqué. Ce composant pourra également conférer à l'accusé de réception une présomption de fiabilité.

Les bénéfices de la LRE sont la réduction des coûts associés à l'affranchissement des documents papier, les gains de temps liés aux délais postaux et la sécurisation des échanges numériques renforcée par la traçabilité des étapes de l'acheminement du courrier recommandé. Ce progrès concerne 240 millions de courriers recommandés par an, dont 65% sont émis par les professionnels.

---

## Agenda : prenez date avec Lex Persona

En 2015, Lex Persona proposera à ses clients et ses partenaires un calendrier régulier de formations et de webinars, de sorte de maintenir sa communauté à la pointe des technologies relatives à la dématérialisation à valeur probatoire. [Contactez-nous](#) pour connaître les prochaines dates.



## Vidéo : Découvrez Signexpert Paraph' déployé au sein de la communauté des Experts-Comptables

L'Ordre des Experts-Comptables déploie l'offre Sunnysign de Lex Persona en marque blanche pour l'ensemble de ses membres. Un progrès expliqué dans cette vidéo mise en ligne sur YouTube. [Cliquez ici pour visionner la vidéo.](#)



## Retrouvons-nous sur LinkedIn

Lex Persona est à l'origine d'un groupe ouvert sur LinkedIn, "[Signature Electronique](#)" sur lequel nous invitons toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à ces enjeux à venir échanger.

# Assur-Résil sélectionne Lex Persona pour la dématérialisation complète des procédures de résiliation de contrats d'assurance



Assur-Résil a sélectionné Lex Persona et intégré les Web Services Sunnystamp pour mettre en œuvre le processus de certification et de signature des contrats de résiliation.

Le service Sunnystamp opéré par Lex Persona assure la délivrance de certificats à la volée, la transmission des codes de signature par SMS et par email et la signature horodatée des lettres de résiliation éditées au format PDF.

Assur-Résil est l'application Web à usage "professionnel" et/ou "particulier" permettant la certification, la signature ainsi que l'envoi et le suivi en ligne des formalités de résiliation des contrats entre 2 parties, directement ou via un intermédiaire professionnel. Avec la dématérialisation du processus complet, Assur-Résil met à disposition de l'internaute un outil légal et sécurisé qui lui facilite les démarches. La solution répond aux nouvelles contraintes de recevabilité des échanges de données induites par la simplification des conditions de résiliation voulue par la loi [2014-344 du 17 mars 2014](#) dite loi "Hamon Assurance".

---

## LEX PERSONA

2, rue Gustave Eiffel  
CS 90601  
Troyes Cedex 9  
FRANCE  
[infos@lex-persona.com](mailto:infos@lex-persona.com)  
Tél. : +33 (0)3 25 43 90 78  
Fax : +33 (0)9 81 40 30 08  
Support technique :  
[support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com)

## A PROPOS

[Présentation Générale](#)  
[Enjeux de la dématérialisation](#)  
[Références clients](#)  
[Actualités](#)

## RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE

[www.lex-persona.com](http://www.lex-persona.com)

*Copyright © 2014 Lex Persona, All rights reserved.*

[se désinscrire de cette newsletter](#) | [mettre à jour vos préférences d'abonnement](#)